

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70000 VESOUL

Tél : 03 84 77 00 00 - E-mail : contact@sied70.fr – Site internet : sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Concessions et IRVE » du 19 février 2025

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : André GAUTHIER (Président), Yves PELLETIER (Délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Daniel NOURRY (Secrétaire), Viviane CARSANA (Administratrice), Denis DAGOT (Administrateur).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Marie BRETON (Vice-Présidente) Fabrice BOUVERET (Délégué de Fouchecourt), Christian BRESSON (Délégué de Saulx), Jacques CHAVY (Délégué de Sorans-les-Breurey), Emmanuel LANDEAU (Délégué de Chaumerenne), Philippe TRAN (Délégué de Frahier-et-Chatebier).

Excusés : Georgina MORTON (Déléguée de Vernois-sur-Mance), Virginie LUTHRINGER (Administratrice), Jean-Luc BRULÉ (Administrateur).

Le Président de la commission «Concessions et IRVE», André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux à VESOUL, et en visioconférence.

Concession électricité Enedis-EDF :

Un point d'actualités de la concession est présenté aux membres de la commission :

- Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2027 : Il est rappelé l'engagement d'Enedis de 7 millions d'euros de travaux sur les 4 ans (contre 5.7 M€ sur la période 2020-2023) ;
- Un projet d'avenant, visant notamment le droit du concessionnaire à obtenir réparation des préjudices financiers en cas de fin de contrat, est en préparation suite à un protocole d'accord signé entre la FNCCR et ENEDIS à Besançon ;
- Un contentieux est en cours avec Enedis sur le calcul du terme I qui sert au calcul de la redevance R2.

Les membres de la commission approuvent cette démarche engagée pour obtenir le montant calculé par le Syndicat.

IRVE

Bilan :

Le bilan des bornes de recharge accélérée montre une quantité de charges sensiblement identiques avec un nombre d'utilisateurs en forte hausse (+27,6%). Cette donnée, couplée avec l'augmentation du nombre de véhicules électriques en circulation, confirme que l'essentiel des charges se réalisent à domicile.

L'analyse des puissances de charges demandées aux bornes accélérées montre que seulement 18 % des charges se situent entre 12 et 22 KW, plage caractéristique des ZOE. Cela montre que ces bornes, spécifiquement déployées pour les ZOE, sont de moins en moins utiles (car peu adaptées aux véhicules modernes).

Monsieur Fabrice BOUVERET demande si 2 ZOE qui se chargent en même temps sur une borne accélérée peuvent obtenir 22 kW chacune.

Il est précisé que, au-delà de la capacité de la batterie du véhicule, à encaisser la puissance maximale en fonction de son taux de charge, les bornes accélérées ne bénéficient que d'un abonnement de 36KVA (<44 kVA).

Les membres de la commission demandent à ce que les fiches-bilan des bornes les moins utilisées mettent en exergue la faiblesse de leur fréquentation. Pour répondre aux demandes infondées de nouvelles bornes, il sera ajouté une cartographie des bornes disponibles du secteur au verso de ces fiches bilan. Par ailleurs, la contribution du SIED 70 aux différents PCAET inclura désormais une présentation d'un plan des bornes du secteur considéré et un bilan des bornes du SIED 70.

Le bilan des bornes rapides montre une utilisation en légère progression avec des pics constatés durant les périodes de congés et certains week-end. Cela confirme l'usage de ces bornes essentiellement en itinérance.

Monsieur le Président s'étonne de la faible fréquentation de la borne rapide de Frotey-lès-Vesoul et propose la mise en place d'une signalisation le long de la RD pour signaler cet emplacement.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette proposition.

Le bilan financier montre une année 2024 en quasi équilibre (- 30 000 € environ avec une prise en compte d'un déficit antérieur de 21 000 € environ) grâce aux pénalités appliquées à EDF et le groupement ALCYON-FRESHILE. Ce résultat ne doit pas cacher un déficit d'exploitation prévisible de l'ordre de 130 000 € environ par an avec l'augmentation des tarifs de la maintenance et la faible augmentation de la fréquentation.

Monsieur DAGOT demande s'il y a nécessité de continuer dans cette voie.

Monsieur le Président considère qu'un point général sur l'opportunité de persévérer devra être fait d'ici 2 ans, en considérant l'offre du privé, les éventuelles évolutions technologiques et l'augmentation du parc de véhicules électriques.

Tarifs:

L'analyse des tarifs pratiqués par le syndicat, en comparaison des tarifs du privé ou de territoires voisins, montre la compétitivité de ces derniers.

Avec la bascule en cours vers les prestataires des nouveaux marchés, ces tarifs sont applicables en cas de paiement par carte bancaire et en utilisant les badges du nouveau prestataire (Electromaps, et non plus Freshmile).

Perspectives

Si le nombre de véhicules en circulation augmente, certes moins rapidement que précédemment, on constate que le nombre de charges augmente à peine (et nettement moins que la moyenne nationale).

Toutefois, au regard de la faible fréquentation actuelle des bornes et de l'obsolescence prévisible est constatée des bornes accélérées actuellement installées (en raison d'un fonctionnement en courant alternatif), il est proposé la suppression d'un certain nombre de bornes en tenant compte des critères suivants :

- Double d'une borne rapide installée ou en cours d'installation ;
- Borne peu utilisée (pour mémoire : 2,65 charges nécessaires à ce jour pour atteindre un équilibre) ;
- Alternative de recharge à proximité (publique ou privée) ;
- Absence d'habitat vertical ou collectif à proximité ...

Les membres de la commission émettent un avis favorable à la prise en compte de ces critères.

La prise en compte de ces critères aboutit à la possibilité de démonter une dizaine de bornes de recharge accélérées d'ici 2026. 13 autres bornes pourraient être supprimées à terme en fonction de l'évolution de leur fréquentation et de l'offre du privé dans le secteur.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à la dépose de ces bornes après information des maires concernés, fiche bilan à l'appui.

Parallèlement, les projets engagés (5 bornes rapides et 4 bornes accélérées nouvelle génération) dans le cadre du financement FACé 2023 représentent un investissement d'environ 645 000 €. Il resterait donc environ 110 000 € de dépenses éligibles mobilisables.

Il est ainsi proposé d'équiper les sites suivants :

FILAIN : Parc animalier et de loisirs la Guiguite en Folie (lieu touristique fréquenté non retenu en 2023 faute de crédits).

JUSSEY : Centre bourg isolé. Implantation en supermarché (Intermarché) à privilégier en remplacement de la borne existante obsolète.

CHAMPLITTE : Centre bourg isolé. Implantation à proximité du musée départemental en remplacement de la borne existante obsolète.

ORICOURT : Proximité du château médiéval.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce déploiement en demandant toutefois que l'installation sur le site d'Oricourt soit classé en dernier par ordre de priorité et fasse l'objet d'études alternatives préalablement à toute installation.

Bornes en milieu urbain

Il est rappelé que la compétence « IRVE » du SIED 70 s'exerce « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire » et que la doctrine existante est, par principe, de ne pas installer de borne sans subvention.

Toutefois, plusieurs communes urbaines (Lure, Gray, Vesoul...) et très récemment Luxeuil-les-Bains, ont sollicité le SIED 70 pour installer des bornes de recharge, notamment lors de rénovation d'espaces publics.

Il est proposé d'adopter les conditions et critères d'implantation suivants :

- Coordination avec des travaux de voirie ou d'aménagement d'espaces publics ;
- Activités touristique et/ou commerciale proches (activités pour 2 heures) ;
- Habitat vertical ou locatif à proximité ;
- Faible densité de l'offre de recharge existante à proximité (publique et privée) ;
- Si non, fréquentation des bornes syndicales accélérées existantes à proximité, ou de borne similaire (lieu d'implantation) (Taux d'occupation journalier > 50%).

Les membres de la commission émettent un avis favorable à la mise en place de ces critères.

Demande de Luxeuil-Les-Bains

Une demande a été formulée par le délégué de Luxeuil-les-Bains lors de la commission travaux du 15 janvier 2025 pour l'installation d'une borne accélérée à l'occasion de la réhabilitation de la Place Bonnot, en hypercentre historique (Travaux prévus entre début mars et début juin 2025).

Compte tenu de la densité de points de charges existant à proximité et du taux d'occupation des bornes existantes du syndicat, il est proposé :

- De demander l'installation de gaines en attente en coordination avec les travaux de réhabilitation du parking.
- De conditionner l'installation d'une nouvelle borne à l'augmentation du taux de fréquentation des bornes existantes ou similaires (Taux d'occupation journalier de 12h00 > 50%), et de la possibilité de reposer une borne du syndicat en stock (secteur ABF).

Les membres de la commission émettent un avis favorable à cette proposition.